Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00741 **Publié le 17 novembre 2026**

Arrêté n° AG-2026-DRHFP-1013 du 16 novembre 2026

portant prolongation des fonctions de M. Guylain DE COUDENHOVE en qualité de directeur général de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis de vacance de poste n° 3134-26-1375/SR du 18 septembre 2026 pour le poste de directeur général de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1er : Les fonctions de M. Guylain DE COUDENHOVE en qualité de directeur général de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie sont prolongées pour une durée de trois mois.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

En l'absence de M. Milakulo TUKUMULI, Le vice-président du gouvernement chargé de l'économie, de la fiscalité, des télécommunications, des questions douanières du commerce extérieur, de l'attractivité et de la souveraineté alimentaire de la Nouvelle-Calédonie

CHRISTOPHER GYGES

Le vice-président du gouvernement chargé de l'économie, de la fiscalité, des télécommunications, des questions douanières du commerce extérieur, de l'attractivité et de la souveraineté alimentaire de la Nouvelle-Calédonie

CHRISTOPHER GYGES